OFPPT

مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Module : Comptabilité générale 1

TP

L'entreprise « GHILAT » tient sa comptabilité selon le système centralisateur. Elle utilise les journaux-auxiliaires suivants :

- Journal auxiliaire caisse
- Journal auxiliaire banque
- Journal auxiliaire des achats de marchandises
- Journal auxiliaire des ventes de marchandises
- Journal auxiliaire des effets à recevoir
- Journal auxiliaire des effets à payer
- Journal des opérations diverses.

Elle effectue au cours du mois de novembre N, les opérations suivantes :

01/11 : Règle en espèces :
- Des achats de fournitures de bureau pour 696 Dh (TTC, TVA : 20%), PC n°
- Une réparation d'une voiture 1 230 Dhs (HT), TVA : 20%, facture 135, réglée par PC n°11/2.
- Un transport de marchandises pour un client : 150 Dhs (HT), TVA : 14%, PC 11/3.

02/11 : Achète des marchandises, facture n° 314 de l'entreprise « AMZOUD » montant brut (HT), 800 Dhs, remise 10%, TVA : 20 %, à crédit 45 jours.

04/11 : Vend des marchandises, facture n° 11/100, brut 24 000 Dhs (HT), TVA : 20 %, port (récupéré) : 150 Dhs (HT), TVA : 14% à crédit 30 jours.

05/11 : Verse en espèces une commission à un intermédiaire : 1000 Dhs, PC n° 11/4.

06/11 : Règle par chèque n°417338 reçu le même jour d'un client pour règlement d'une dette de 16 500 Dhs.

07/11 : Reçoit la facture 486, marchandises 1 800 Dhs, remise : 10%, TVA : 20%, à crédit 30 Jours.

09/11 : Tire sur un client, la traite n° 7 échéant le 30/12/ en règlement de la facture 9/15 d'un net à payer s'élevant à 9 750 Dhs.

10/11 : Encaisse 18 000 Dhs d'un client en règlement de la facture 8/14, PC n° 11/5.

11/11 : Vend des marchandises, facture 340, 12 000 Dhs (HT), remise : 10%, port : 400 Dhs, emballages consignés 600 Dhs, TVA : 20%.

12/11 : Achète des marchandises à crédit, facture 350, brut (HT) 9 500 Dhs, remise : 10%, TVA : 20% transport récupéré: 150 Dhs (HT), TVA : 14%.

13/11 : Escompte à la banque, la traite n° 4 échéance le 13/01 (2 mois) d'une valeur nominale de 12 000 Dhs, le bordereau d'escompte n°715 reçu le même jour un escompte calculé au taux de 9 % /an, une commission bancaire de 0,5% de la valeur nominale et une TVA de 7% calculée sur l'agio (arrondi au Dhs).

14/11 : Encaisse des chèques n° 35007 et 670718 reçues le même jour de deux clients pour solde des créances de 7 600 Dhs et 4 250 Dhs.

15/11 : Paie en espèces 750 Dhs des bons d'essences à la station Total, PC n° 11/6.

16/11 : Alimente la caisse de 4 000 Dhs par prélèvement bancaire chèque n° 941601.

17/11 : Vend des marchandises à crédit, facture n°11/102, brut (HT) 12 000 Dhs, remise : 5%, emballages consignés 160 Dhs, TVA : 20%.

18/11 : Règle le loyer d'un magasin 1 500 Dhs par chèque n° 941602.

19/11 : Acquisition d'un micro-ordinateur, facture 71, brut : 20 000 Dhs, TVA : 20%, crédit de 6 mois.

20/11 : Achète des marchandises, facture 457, montant brut (HT) 6 000 Dhs, remise : 10%, TVA : 20%, réglée par signature de lettre de change n° 16 échéant le 20/02/.

21/11 : Reçoit l'avis de crédit n°1213 pour encaissement de la lettre de change n° 3 de valeur nominale 4000 Dhs, commission : 20 Dhs, TVA/Commission 2 Dhs.

23/11 : Paie en espèces la facture 8155 relative aux fais de téléphone du mois 10/98, brut : 800 Dhs, TVA : 20%, PC n° 11/7.

24/11 : Vend des marchandises, facture n°11/103, montant (HT) 4 000 Dhs, remise : 5%, escompte : 2%, TVA : 20%, réglée en espèce : PC. N° 11/8.

25/11 : Règle par chèque bancaire n°941603, la quittance l'électricité : 400 Dhs (HT), TVA 14%.

26/11 : Règle par chèque n°941604 de la TVA due au titre du mois précédent : 14 600 Dhs.

27/11 : Reçoit du client concerne par la facture 11/102 les emballages consignés à 150 Dhs (HT), (Emballages étaient soumis à la TVA) Avoir 11/001.

28/11 : Calcul les charges du personnel :

- Salaires bruts :	14 700,00 Dhs
- Cotisations des employés à la CNSS :	433,00 Dhs
- Cotisations à la retraite :	882,00 Dhs
- Cotisations à l'assurance-groupe :	339,00 Dhs
- IGR :	3 271,40 Dhs
Net à payer :	9 774,60 Dhs
Cotisations patronales à la CNSS :	
- Cotisations familiales : 7,5% x ….. = ….. =	……
- Prestations sociales : 8,6% x 14 200	1 221,20 Dhs
- Taxe de formation professionnelle : 1,6% x … =	……
Total	……

- Cotisations patronales à la CIMR (6%)
- Part patronale des primes d'assurance-maladie (4%)

30/11 : Paie les nets à payer aux salariés par 5 chèque.

Travail à faire :

1- Etablir pour le mois de novembre N, les journaux auxiliaires suivants.
- J.A de caisse « recette »
- J.A de caisse « dépense »
- J.A de banque « crédit »
- J.A de banque « débit »
- J.A achat de marchandises
- J.A ventes de marchandises
- J.A des effets à recevoir « entrées et sorties »
- J.A des effets à payer « entrées »
- J des opérations diverses.

2- Centraliser au journal général au 30/11/ les différents journaux.